



À LA UNE BY NEXIALOG

Focus ASSURANCE



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Assurance de Nexialog Consulting.

Ce numéro met en lumière les enjeux du **concept de Value for Money** en assurance vie, dans un contexte de renforcement des exigences de transparence et de gouvernance produit.

Le troisième **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3)**, récemment publié par le Ministère de la Transition écologique, redéfinit les priorités d'adaptation face à l'intensification des risques climatiques.

Côté réglementation, nous analysons les évolutions proposées par la **directive Omnibus I**, qui amorce une simplification du cadre ESG européen, et leurs impacts sur la stratégie des institutions financières.

Dans un contexte d'évolutions climatiques, technologiques et réglementaires, les expertises actuarielles se trouvent au cœur des mutations du secteur assurantiel.

À travers **notre Focus Nexialog**, nous mettons en lumière nos actions concrètes en matière d'innovation, notamment dans **l'article « Actuaires en action : Nexialog au cœur du virage technologique »**, qui explore la transformation du métier d'actuaire à l'ère de l'intelligence artificielle.

Ce focus reflète également notre engagement dans les événements clés du secteur, à l'instar du prochain **Congrès des Actuaires**, où nous interviendrons sur les enjeux émergents liés à la durabilité.



SOMMAIRE

1

VALUE FOR MONEY EN ÉPARGNE :
POINTS DE VIGILANCE MAJEURS

2

L'ASSURANCE AU CŒUR DE LA
STRATÉGIE D'ADAPTATION
CLIMATIQUE DU PNACC-3

3

ESG EN SUSPENS : LES ENJEUX CLÉS
DE LA PROPOSITION OMNIBUS I
AVANT SON ADOPTION

4

FOCUS NEXIALOG - ZOOM SUR
NOS ACTIONS ET INNOVATIONS



#Article

VALUE FOR MONEY EN ÉPARGNE : POINTS DE VIGILANCE MAJEURS



NEXIALOG
CONSULTING



VALUE FOR MONEY EN ÉPARGNE : POINTS DE VIGILANCE MAJEURS

Bisous RAZAFINDRABARY

Contexte

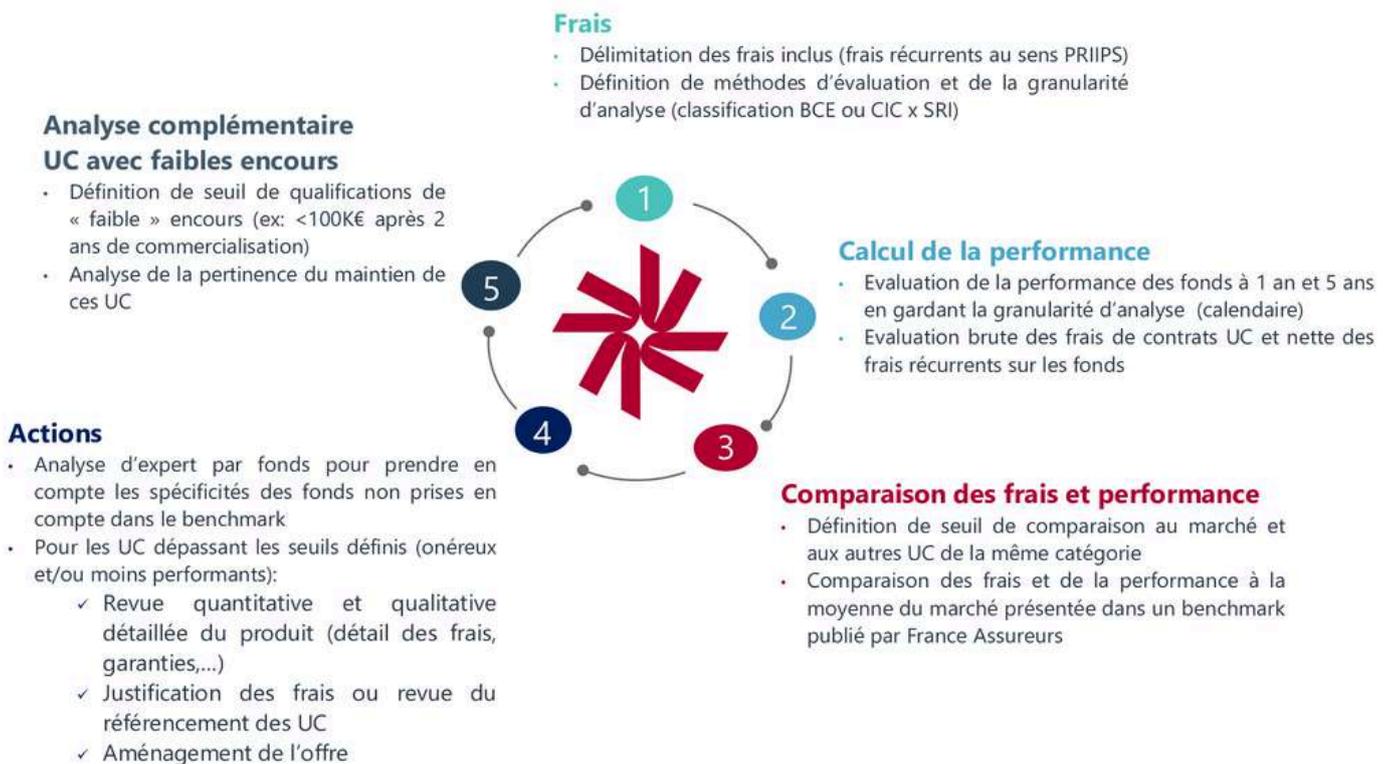
La notion de Value for Money (VFM) ou « rapport qualité/prix », s'inscrit dans un cadre réglementaire européen défini par :

- la **directive DDA** (Directive sur la distribution d'assurances) entrée en vigueur au niveau européen en 2016 et transposé en France en 2018,
- et la **RIS** (Retail Investment Strategy) toujours en cours de négociation au niveau européen dont l'entrée en vigueur est estimée à 2026 ou 2027.

La VFM introduit le concept de rapport entre les coûts (représentés par les frais) et la qualité (représentée par les performances) des produits. En épargne, ce concept s'impose progressivement comme un volet structurant des offres en Unités de Compte (UC) sur les produits d'assurance dans une optique de transparence et d'information client de plus en plus centrale.

En matière d'UC, la VFM requiert donc de s'assurer que les fonds commercialisés offrent une valeur client cohérente par rapport à leur coût.

Méthodologie de place





Points d'attention

La mise en conformité avec la réglementation relative à la Value For Money soulève plusieurs enjeux qui nécessitent une vigilance particulière :

● **Persistance des conflits d'intérêts**

Un désalignement peut subsister entre les intérêts commerciaux des distributeurs et ceux des clients, affectant la qualité du conseil ainsi que la pertinence des produits recommandés. Certains supports fortement rétrocedés peuvent ainsi être mis en avant, non en raison de leur adéquation au profil client, mais en raison de leur rentabilité pour l'intermédiaire. Le corollaire étant un maintien d'un référencement en raison d'intérêts commerciaux stratégiques.

Une gouvernance produit à chaque étape de la chaîne de valeur, intégrant un dispositif de détection et de contrôle des conflits d'intérêts, ainsi qu'une politique claire de référencements d'UC (intégrant ce prisme VFM) est indispensable pour garantir les exigences de devoir de conseil.

● **Repenser et enrichir la grille d'analyse**

La méthodologie VFM repose sur des comparaisons entre fonds appartenant à une même classe (code CIC ou BCE) et un même risque (SRI) que l'on recoupe à un benchmark de fonds fourni par France Assureurs (lui aussi segmenté selon un code CIC x SRI ou BCE x SRI).

Cependant, une segmentation trop restreinte ou un fonds atypique pourrait biaiser les conclusions et en compromettre la pertinence. En particulier, un segment comprenant un nombre trop limité de fonds pourrait soulever des débats quant à sa représentativité et sa volatilité.

Par ailleurs, les différences de structure de frais au sein d'une même classe d'actifs méritent une analyse d'expert plus fine. Par exemple sur l'immobilier: les OPCI et SCPI diffèrent selon leur composition et leur positionnement, mais encore des fonds axés sur le locatif vont également se distinguer de ceux spécialisés dans l'achat-vente. Cela se traduisant par des niveaux de frais différents (notamment en matière de frais d'entrée adaptés aux frais de notaires supportés) et de performances (loyers versus dividendes des achats/ventes, ...).

Enfin, il pourrait être pertinent de compléter l'analyse en tenant compte d'autres critères structurants comme :

- les modes de distribution,
- la zone géographique,
- des critères ESG (par exemple la labellisation du fonds).



- **Frais contrats vs frais support**

Un autre point de vigilance majeur concerne le champ des frais pris en compte dans l'analyse. La Value for Money telle qu'elle est aujourd'hui est une évaluation « support » au sens de « l'instrument financier » afin de comparer les UC entre elles et non au sens du contrat d'assurance-vie ou de retraite qui est plutôt l'enveloppe fiscale. Ainsi, la méthodologie actuelle ne couvre pas l'intégralité des frais supportés par l'épargnant : elle se concentre principalement sur les frais récurrents des fonds. Les autres frais supports (frais d'entrée, de surperformance etc.) ainsi que les frais liés au contrat d'assurance sont totalement omis. La volonté de se concentrer uniquement sur les frais récurrents peut amener à apprécier de manière tronquée le coût total supporté par le client.

Conclusion

Au-delà d'un simple exercice de conformité, l'analyse Value for Money s'inscrit dans une logique de protection des assurés et de responsabilisation des concepteurs / distributeurs. La lecture de la grille d'analyse doit se faire avec un certain recul et une expertise accrue des spécificités des fonds analysés, sans tomber dans l'application stricte pouvant conduire à une sur-standardisation privilégiant les fonds à gestion passive par exemple.

Ensuite, l'enjeu majeur est d'en tirer des conclusions claires : appliquer une politique de référencement cohérente, dans le respect du devoir de conseil et des intérêts client, fournir un partage de valeur équitable, etc. D'autres actions peuvent quant à elles être un peu plus discutables : faut-il systématiquement retirer les produits jugés peu compétitifs, ou privilégier des mesures correctrices (renégociation des frais, révision des supports) ? Quel niveau d'analyse est requis pour justifier leur maintien dans l'intérêt du client ?

Les assureurs doivent également arbitrer entre diversité de l'offre et rationalisation, tout en reconsidérant les politiques de rémunération pour assurer un bon partage de valeur. Ces enjeux soulèvent des réflexions plus larges sur l'évolution des pratiques commerciales et la responsabilité du marché.



#Article

L'ASSURANCE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION CLIMATIQUE DU PNACC-3



NEXIALOG
CONSULTING



L'ASSURANCE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION CLIMATIQUE DU PNACC-3

— Léo LOVISOLO

Introduction

Lancé en mars dernier par le Ministère de la Transition écologique, le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3) s'inscrit dans la continuité des deux premiers plans : le PNACC-1 de 2011, qui avait constitué une première étape en identifiant les principaux secteurs vulnérables et en lançant des actions d'adaptation sectorielles et le PNACC-2 de 2018, qui avait intégré la logique d'anticipation face à l'aggravation des risques. Ce troisième plan marque cependant un tournant majeur dans la manière dont la France se prépare aux impacts du changement climatique : la trajectoire de réchauffement à +4°C d'ici 2100 n'est plus considérée comme extrême ou marginale, mais devient le cadre de référence pour planifier l'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique.

C'est dans ce contexte que ce plan d'adaptation regroupe 52 mesures nationales stratégiques, destinées à renforcer la résilience de l'économie française face aux périls climatiques : inondations, sécheresse, feux de forêt, submersions, etc. Pour les acteurs de l'assurance, cette orientation implique de profondes évolutions dans la manière d'évaluer les risques, d'allouer les ressources et d'accompagner les assurés face à l'émergence de ces risques. Une transformation des modèles assurantiels de gestion des risques apparaît comme nécessaire compte tenu de la remise en question des approches traditionnelles, souvent fondées sur des données passées, devenues trop peu représentatives des événements climatiques attendus au cours des prochaines décennies. Avec ce nouveau paradigme, les assureurs se positionnent comme des acteurs de la résilience climatique, par leur capacité à structurer les données de vulnérabilité, à informer les assurés sur les risques qu'ils portent et à les accompagner pour s'en prémunir par leurs actions de prévention.

Cette adaptation au changement climatique ne doit cependant pas reposer uniquement sur le travail des assureurs, elle appelle une réponse systémique : (ré)assureurs, État, collectivités, régulateurs, assurés, et cabinets de conseil doivent co-construire des référentiels centralisés, mutualiser les données, standardiser les outils et favoriser l'innovation par la complémentarité de leur portée et expertise. Cela pourrait notamment passer par la contribution des assureurs au montage, ou à l'enrichissement, d'une plateforme commune visant à diffuser une information personnalisée aux particuliers sur les aides publiques existantes, les solutions de financement, ainsi que les travaux de prévention ou de remédiation adaptés à leur situation. Ce type de dispositif permettrait de faciliter l'action collective, tout en renforçant l'accessibilité et l'efficacité des politiques d'adaptation.



Des leviers concrets pour structurer l'adaptation du secteur de l'assurance

Parmi les mesures prises par le Ministère de la transition écologique, plusieurs concernent directement le secteur de l'assurance, traçant les contours d'un nouveau cadre d'action, dans lequel l'assurance se trouve appelée à jouer un rôle moteur et pivot, à la croisée des dynamiques économiques, territoriales et climatiques :

Mieux cartographier les expositions aux risques climatiques

La mise à disposition de données climatiques consolidées, accessibles à l'échelle territoriale, ouvre la voie à une nouvelle génération d'outils de pilotage assurantiel. Ce support permettra de renforcer la lecture des expositions par péril et par zone, mais aussi d'intégrer ces données dans les processus stratégiques tels que la tarification, l'allocation du capital ou encore la production des rapports extra-financier. Cette territorialisation du risque, offrant une maille d'analyse plus fine, est un levier déterminant pour réconcilier vision globale prospective et arbitrages opérationnels, bien souvent soumis aux différentes spécificités du territoire.

Renforcer le Fonds Barnier

Le besoin de renforcement du Fonds Barnier est acté, en cohérence avec les préconisations du rapport Lavarde, publié l'an dernier, qui avait pour objectif de soutenir les mécanismes locaux de prévention des risques climatiques. Pour rappel, le fond Barnier, aussi appelé Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), est un dispositif public créé en 1995 pour financer la prévention des risques naturels majeurs, tels que les inondations ou les glissements de terrain. Jusqu'en 2021, il était alimenté par un prélèvement de 12% sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile. Depuis 2021, son financement, intégré au budget de l'État, avait suscité des critiques de la part des assureurs, dues à l'insuffisance de sa portée sur certains périls comme le retrait-gonflement des argiles ainsi que son manque de prise en compte de l'aggravation des sinistres climatiques au cours de ces dernières années. L'une des mesures du PNACC-3 est de renforcer les moyens du fonds Barnier de plus de 30 %, le portant pour la première fois à 300 millions d'euros.





Créer un observatoire de l'assurance des catastrophes naturelles

Dans le cadre de la modernisation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le projet de création d'un « observatoire de l'assurance des risques climatiques » a été lancé en avril 2024. L'objectif de ce groupe est de renforcer la transparence sur l'évolution des pratiques assurantielles au niveau national et dans les zones les plus exposées. Ce groupe remettra chaque année un rapport aux Ministres chargés de l'économie et de la transition écologique visant à informer les pouvoirs publics sur les évolutions de l'offre assurantielle, en France hexagonale et ultra-marine, dans le but d'identifier les risques et d'orienter les politiques publiques d'adaptation. Cet observatoire renforcera ainsi la transparence et aidera les assureurs à adapter leurs offres aux évolutions des risques climatiques, les encourageant à maintenir des solutions accessibles, même dans les zones les plus exposées, dans le but d'assurer une couverture mutualisée des risques climatiques. A titre d'exemple, au cœur des périls ainsi surveillés, figure le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA ou Subsidence), déjà bien connu des assureurs par la difficulté d'appréhension de ce risque émergent.

Accompagner les assurés dans la compréhension du risque

Le plan d'adaptation souligne également l'importance d'impliquer les assureurs dans la sensibilisation des assurés, en développant des services d'accompagnement personnalisés, des dispositifs pédagogiques, et une meilleure accessibilité aux outils d'aide à l'adaptation. Plus qu'un enjeu de communication, il s'agit de construire une véritable culture du risque et de faire de la prévention un réflexe partagé.

Nous sommes convaincus que la réponse à l'ensemble de ces objectifs de transformation passe d'abord par l'accès à un outillage stratégique clair. Pour les décideurs, il s'agit par exemple de visualiser, comparer et anticiper les expositions.

C'est dans cette optique que Nexialog a notamment lancé un projet de cartographie des expositions climatiques, combinant données environnementales, et expertise assurantielle. Cette initiative vise à éclairer les choix stratégiques de nos clients et faire face aux défis du changement climatique.

#Article

ESG EN SUSPENS :
LES ENJEUX CLÉS DE LA
PROPOSITION OMNIBUS I
AVANT SON ADOPTION



NEXIALOG
CONSULTING



ESG EN SUSPENS : LES ENJEUX CLÉS DE LA PROPOSITION OMNIBUS I AVANT SON ADOPTION

■ Sofiane DAHMANI

Le contexte

Dans un contexte de simplification du cadre réglementaire ESG, l'Union européenne a présenté le 26 février 2025 dans le cadre du SME Relief Package européen, la directive Omnibus I qui constitue une réorientation stratégique majeure dans la gestion des enjeux de durabilité pour les entreprises. Ce texte législatif articule un triple enjeu, **une simplification réglementaire** (réduction des charges administratives pour les PME/ETI), **un renforcement de la compétitivité** des entreprises européennes et **une poursuite des objectifs climatiques du Green Deal**.

Analysons les principaux changements apportés aux cinq réglementations clés impactées : CSRD, CSDDD, Taxonomie EU, CBAM et REACH.

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

La CSRD connaît une refonte significative, avec une réduction drastique de son périmètre d'application :

- Nouveau seuil : seules les entreprises de plus de 1 000 salariés restent soumises au reporting intégral, contre 250 auparavant.
- Exclusion des PME cotées et des entreprises de 500 à 1 000 salariés.
- Impact : Réduction de 80% du nombre d'entreprises concernées.

Un report des délais de mise en œuvre « Stop the Clock » :

- Report de 2 ans pour les vagues 2 et 3 (entreprises initialement concernées en 2026 et 2027).

Une simplification des obligations de reporting :

- ESRS allégés : moins de datapoints et suppression des normes sectorielles.
- Reporting partiel autorisé : seuls les indicateurs matériels doivent être communiqués.

Introduction de la norme VSME (Voluntary reporting standard for SMEs) pour les PME non cotées :

- Aucune obligation légale, mais adoption encouragée pour répondre aux demandes des partenaires commerciaux & financier.
- **Module de base (basic module)** : 11 exigences minimales couvrant les enjeux ESG essentiels (ex : émissions CO₂, diversité, éthique).
- **Module complet (comprehensive module)** : 9 exigences supplémentaires pour répondre aux demandes complexes (ex : émissions Scope 3, risques climatiques).
- Possibilité d'ajouter des données spécifiques selon les besoins sectoriels.



Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD)

La CSDDD voit ses obligations recentrées et ses délais allongés :

- Due diligence limitée aux partenaires directs, sauf risques avérés dans la chaîne indirecte.
- Audits triennaux au lieu d'annuels.
- Report de la transposition par les États membres à juillet 2027.
- Application pour les grandes entreprises (> 5 000 salariés) repoussée à 2028.

Taxonomie EU

La Taxonomie EU introduit plus de flexibilité :

- Possibilité pour les entreprises non soumises à l'obligation légale (Régime « opt-in ») de déclarer volontairement l'alignement de leurs activités économiques sur les critères de durabilité environnementale définis par la taxonomie (Seuils : plus de 1 000 salariés avec un CA \leq 450 M€ ou un bilan < 25 M€).
- Révision du Green Asset Ratio (GAR) en faveur des institutions bancaires (exclusion du dénominateur des expositions aux entreprises non concernées par la CSRD).
- Alignement partiel autorisé et réduction de 70% des points de données.

Règlement CBAM

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), ou CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism), est un règlement européen visant à prévenir les fuites de carbone en appliquant aux importations une tarification carbone équivalente à celle des productions intra-UE, garantissant ainsi une concurrence équitable.

La version révisée du CBAM introduit des assouplissements notables :

- Exemption des importations inférieures à 50 tonnes nettes.
- Révision de la méthodologie de calcul des valeurs par défaut (déduction possible des taxes carbone payées hors UE).

Règlement REACH

Le règlement REACH encadre l'utilisation des substances chimiques, imposant leur enregistrement, évaluation et autorisation pour protéger la santé humaine et l'environnement. Elle bénéficie via la proposition Omnibus I, d'allègements notables :

- Une exemption pour les PME concernant les substances produites à < 1 tonne/an.
- Création d'un guichet unique digital pour 2026.



Implications pour les institutions financières

Avec la réduction du nombre d'entreprises soumises aux exigences de reporting du CSRD, les institutions financières devront ajuster leurs stratégies d'évaluation des risques ESG. Cela pourrait restreindre leur capacité à intégrer des données précises dans leurs décisions d'investissement et de prêt.

Bien que les exigences de transparence pour les institutions financières restent élevées, notamment avec la SFDR, le CSRD, la Taxonomie européenne et le devoir de vigilance, la diminution des données disponibles pourrait rendre ces obligations plus difficiles à respecter. Cela crée un déséquilibre entre les exigences réglementaires et les informations collectées.

Cependant, la directive Omnibus I présente également des opportunités dans le domaine du financement vert, notamment à travers des investissements potentiels dans les obligations vertes et les prêts liés à la durabilité. Ces initiatives pourraient partiellement compenser la perte de données en favorisant des pratiques financières plus durables.

Impacts Stratégiques

La proposition de directive Omnibus I, actuellement en discussion au niveau européen, vise à établir un rééquilibrage entre ambition ESG et compétitivité économique. Bien que non encore adoptée définitivement, ce texte prévoit une réduction moyenne de 25% des coûts de mise en conformité et une meilleure lisibilité pour les investisseurs, tout en suscitant des inquiétudes quant à la perte potentielle de granularité des données ESG et un possible ralentissement de la transition sectorielle.

Les prochaines échéances clés incluent :

- Examen par le Parlement européen et le Conseil courant 2025
- Vote final prévu pour le premier semestre 2026
- Possible entrée en vigueur progressive à partir de 2027

Les entreprises devront suivre l'évolution du texte pour adapter leur stratégie ESG, en anticipant les simplifications tout en maintenant leurs engagements de durabilité. L'enjeu majeur consistera à préserver la dynamique de transition écologique malgré l'assouplissement envisagé du cadre normatif.



FOCUS NEXIALOG : ZOOM SUR NOS ACTIONS ET INNOVATIONS

0101 10 1 10 00



#Article

ACTUAIRES EN ACTION : NEXIALOG AU COEUR DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE



NEXIALOG
CONSULTING



ACTUAIRES EN ACTION : NEXIALOG AU CŒUR DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Yapei Li

Un monde en pleine mutation

Lors des récents événements de la place actuarielle — Journées IARD en début d'année, Congrès et Journée 100% l'an passé — un constat s'est imposé : les entreprises lancent de plus en plus de projets liés à l'intelligence artificielle (IA), avec une implication croissante des actuaires.

Autrefois simples observateurs, ces derniers deviennent désormais des acteurs clés de cette profonde transformation des métiers de l'assurance.

Grâce à la combinaison de leurs compétences techniques et de leur expertise métier, les actuaires se trouvent au cœur de ce changement, porté d'une part par des outils technologiques en constante évolution, et d'autre part par une pression accrue en faveur de l'innovation.

Des assureurs pionniers et des start-up audacieuses

De nombreux acteurs du secteur multiplient les initiatives autour de l'IA, et l'écosystème des start-ups connaît une dynamique particulièrement forte.

En 2025, la France recense près de 781 start-ups spécialisées en IA générative, selon France Digitale — un chiffre révélateur de l'essor fulgurant de ce domaine.

Les grands groupes, quant à eux, investissent dans des projets d'IA appliqués à la gestion des sinistres, à l'optimisation de la tarification ou encore à la détection de la fraude.

En parallèle, des start-ups innovantes se distinguent en proposant par exemple des solutions basées sur l'IA pour aider les assurés à mieux comprendre et interpréter leurs contrats d'assurance, rendant ainsi l'expérience client plus transparente et accessible.

Structurer et prioriser dans un environnement complexe

Pour tirer pleinement parti de cette révolution, les entreprises doivent adopter une démarche structurée et cohérente. Cela implique des choix technologiques éclairés, une gouvernance adaptée, ainsi qu'une montée en compétences à tous les niveaux — du top management aux équipes opérationnelles.

Cette transformation ne peut réussir sans une **vision claire et partagée**, capable de guider les investissements, les priorités et l'appropriation des outils par l'ensemble des collaborateurs.

Recenser et évaluer les cas d'usage devient un exercice incontournable pour toute entreprise souhaitant structurer sa démarche en IA générative.

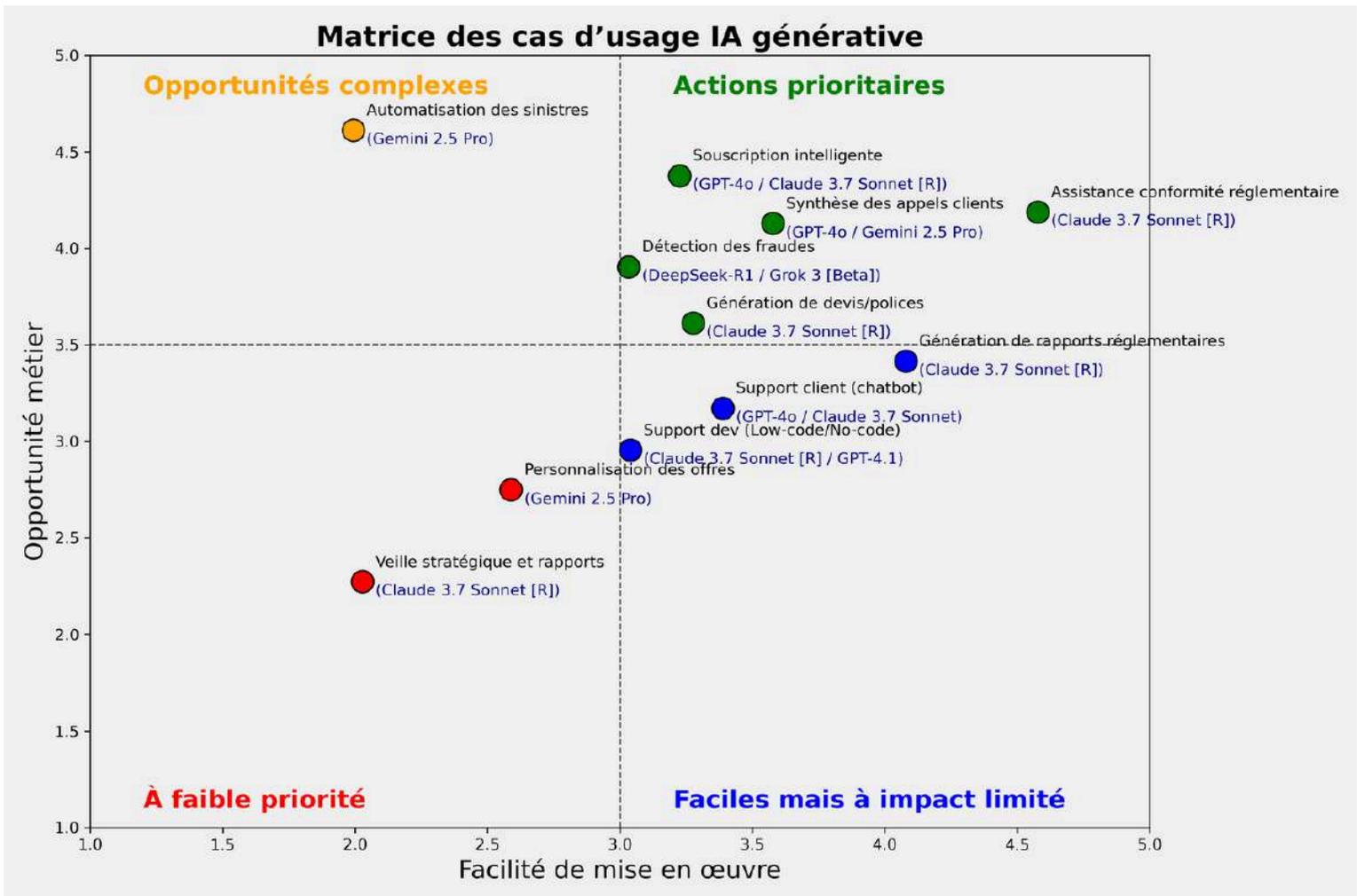


À l'image de la cartographie des risques en assurance, cette analyse permet de mieux comprendre les choix stratégiques qui orientent le développement des cas d'usage en IA générative.

Dans cette optique, nous proposons de construire une matrice des cas d'usage, croisant les dimensions suivantes :

- **L'opportunité métier** : gains financiers, satisfaction client, productivité, alignement stratégique, avantage concurrentiel etc.
- **La facilité de mise en œuvre** : disponibilité des données, complexité technique, contraintes réglementaires, maturité technologique, effort humain etc.

Chaque cas d'usage peut être évalué, scoré et positionné. Ceux qui se trouvent en haut à droite de la matrice représentent des **priorités claires** pour l'action.





Le graphique présenté n'est qu'un exemple : chaque entreprise ayant ses spécificités, il est essentiel d'adapter ce modèle afin de construire sa propre vision de la matrice des cas d'usage de l'IA générative.

Il est également pertinent d'y intégrer une dimension liée aux modèles de type LLM (Large Language Models), afin d'identifier les modèles les plus adaptés à chaque type de cas d'usage.

En effet, certains modèles sont mieux optimisés pour des tâches spécifiques : par exemple, GPT-4 ou Claude pour la génération de texte riche et complexe, Mistral pour des réponses rapides en français. Ajouter cette perspective permet d'aligner les cas d'usage non seulement sur les besoins métiers, mais aussi sur les capacités techniques des modèles disponibles.

Le point critique : les défis majeurs

Chez Nexialog, nous avons souhaité mieux comprendre les enjeux et défis majeurs liés à la mise en œuvre de solutions d'IA générative.

Dans cette optique, nous avons mené plusieurs échanges, que ce soit lors d'événements actuariels où nous étions intervenants - comme les Journées IARD - ou à l'occasion d'événements organisés par Nexialog, dédiés à l'IA générative.

Au fil de ces discussions, trois grands défis sont revenus de manière récurrente :

Qualité et gouvernance des données

Sécurité IT et cybersécurité

Intégration dans les systèmes d'information (SI)



Chacun de ces défis appelle des solutions concrètes :

- **Qualité et gouvernance des données ;**

- Établir une stratégie de données claire, définissant les sources, la collecte, le stockage et le nettoyage des données,
- Mettre en place des processus de validation et de contrôle qualité des données afin de garantir leur fiabilité et leur intégrité,
- Respecter les réglementations en vigueur (RGPD, etc.) en matière de protection des données personnelles.

- **Sécurité IT et cybersécurité ;**

- Intégrer la sécurité dès la conception des systèmes IA (security by design),
- Utilisation des solutions d'IA pour identifier les failles de sécurité,
- Mettre en place des mesures de protection contre les cyberattaques (pare-feu, antivirus, etc.),
- Effectuer des tests de vulnérabilité réguliers pour identifier et corriger les failles de sécurité.

- **Intégration SI ;**

- Réaliser un audit des systèmes d'information existants pour identifier les points d'intégration avec les solutions IA,
- Adopter une approche progressive et itérative pour intégrer l'IA, en commençant par des projets pilotes à petite échelle,
- Utiliser des API et des plateformes d'intégration pour faciliter la communication entre les différents systèmes.



La transformation : de l'exploration à la structuration

Nous vivons aujourd'hui une étape décisive : les projets d'IA ne relèvent plus du domaine de l'hypothèse, ils deviennent concrets et s'intègrent progressivement dans la réalité opérationnelle.

Mais cette transformation requiert bien plus qu'un simple déploiement technique : elle nécessite une collaboration étroite entre les métiers, les équipes IT, les data scientists, les data engineers, ainsi que les instances de gouvernance. Elle suppose également l'émergence de profils transverses, capables de comprendre les enjeux spécifiques à chaque partie prenante et de faire le lien entre technologie et finalités métiers.

Nexialog Consulting, à travers son initiative « **Virage Technologique** », s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Notre ambition ? Explorer, tester et accompagner les assureurs dans l'identification et la mise en œuvre des cas d'usage les plus pertinents et à fort impact.

Il s'agit désormais de considérer l'IA générative non plus comme un simple outil, mais comme un véritable collaborateur augmenté.

Une IA maîtrisée et utile

L'IA générative n'est pas une simple tendance passagère : elle s'impose désormais comme un véritable levier stratégique, au croisement des enjeux de productivité, d'automatisation et de simplification des processus.

Dans ce contexte, les actuaires, désormais dotés de compétences en IA, endossent un rôle nouveau : celui de pilotes de l'innovation.

Leur mission ne fait que commencer, mais ils sont aujourd'hui mieux préparés, mieux accompagnés, et pleinement conscients des transformations à venir. Ils deviennent des acteurs clés de cette nouvelle ère, capables de relier rigueur actuarielle et innovation technologique.



FOCUS NEXIALOG

Zoom sur nos actions et innovations

Explorez l'innovation avec Nexialog Consulting !

Au sein de notre pôle R&D, nous explorons les avancées majeures qui façonnent le secteur assurantiel. De l'évolution des cadres réglementaires aux nouvelles approches en gestion des risques, en passant par l'intégration des technologies émergentes, nos analyses approfondies décryptent les enjeux stratégiques de demain.



NEXIALOG AU 24E CONGRÈS DES ACTUAIRES
ATELIER BIODIVERSITÉ CO-ANIMÉ PAR LUC
VERMOT-GAUCHY



17 Juin 2025



Paris, Palais des Congrès

Le 17 juin prochain, lors du 24e Congrès des Actuaires, Luc Vermot-Gauchy, directeur Sustainability, co-animera aux côtés d'autres experts un atelier consacré à l'intégration du risque biodiversité dans la stratégie d'investissement. À travers une approche structurée en quatre temps (enjeux, méthodologies, stratégies d'investissement et reporting), cet atelier apportera des clés de compréhension et d'action sur un risque systémique encore peu pris en compte. Une étude de cas comparative illustrera concrètement les leviers à disposition des assureurs pour mesurer, piloter et rendre compte de leur exposition au risque biodiversité.

En parallèle, Hugo Rapior, Responsable de programme R&D chez Nexialog a récemment enregistré **un podcast dédié à la thématique de la R&D en actuariat** et aux sujets sur lesquels elle peut intervenir.

Ce podcast sera prochainement diffusé par **l'Institut des actuaires**





CONTACTEZ-NOUS

Business Unit INSURANCE



Areski COUSIN

Directeur
Scientifique

Contact



Christelle BONDOUX

Associée
Direction Commerciale,
Recrutement et Marketing

Contact



Jonathan ABIZMIL

Directeur
BU Actuarial Services

Contact



Antoine CARRICANO

Responsable d'équipe
commerciale

Contact

NE MANQUEZ RIEN DE NOS ACTUALITÉS !

**SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX ET EXPLOREZ
NOS ANALYSES EXCLUSIVES SUR NOTRE SITE WEB !**

